

N°2025/4

DEPARTEMENT
DU
PAS-DE-CALAIS

COMMUNE
D'
AUXI-LE-CHATEAU

DECISION DU MAIRE

Objet : Attribution d'un MAPA portant sur une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'une friche en centre-ville par l'aménagement des abords d'une future halle.

Le Maire de la Ville d'Auxi-le-Château,

– Vu la délibération n° 2020-30 du 06 juillet 2020 portant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal ;

– Vu la consultation des entreprises lancée par la commune du 20/12/2024 au 23/01/2025, en vue d'une mission d'AMO – Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'une friche en centre-ville par l'aménagement des abords d'une future halle ;

– Vu la réception de 6 offres conformes présentées par les entreprises suivantes : l'AGENCE ODILE GUERRIER & ASSOCIES, INGEO, Odysée Paysage, P.E.A.U. NEUVE SAS – EVIA SAS, URBANIA Paysage & Ingénierie et URBYCOM ;

– Considérant qu'après analyse, l'offre du groupement P.E.A.U. NEUVE SAS et EVIA SAS a été classée en 1^{ère} position ;

DECIDE

Article 1 : d'attribuer et de signer le marché relatif à la mission d'AMO-Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'une friche en centre-ville par l'aménagement des abords d'une future halle avec le groupement d'entreprises P.E.A.U. NEUVE SAS, n° SIRET 902 107 333 00012, représentée par Patrick MERLIER, dont le siège social est établi au 21 rue Neuve à SOYECOURT et EVIA SAS, n° SIRET 381 827 138 00011, représentée par Luc GERARD, dont le siège social est établi rue du Moulin à BERTEAUCOURT-LES-DAMES, pour un montant de 36 400 € HT soit 43 680 € TTC.

Article 2 : de préciser que le marché a été signé et notifié à l'attributaire en date du 29 janvier 2025.

Envoyé en préfecture le 21/05/2025
Reçu en préfecture le 21/05/2025
Publié le 21/05/2025
ID : 062-216200600-20250507-DECI2025_04-AU

Article 3 : de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 de la commune.

Fait à AUXI-LE-CHATEAU, le 7/05/2025

Le Maire,



Henri DEJONGHE